

GUIDE TECHNIQUE

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021



Grand Prix International Cycliste
SBERGUES
PAS . de . CALAIS

TROPHEE
Crédit Mutuel
Nord Europe



LNC UCI EUROPE TOUR FDJ EUROSPORT 3 hauts-de-france



Pas-de-Calais
Le Département

Région
Hauts-de-France

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

UCI WORLD TEAMS

AG2R
CITROËN TEAM



COFIDIS



TREK SEGAFREDO



INTERMARCHÉ
WANTY
GOBERT MATERIAUX



TEAM DSM



GROUPAMA FDJ



TEAM QHUBEKA
NEXTHASH



UCI PRO TEAMS

TEAM ARKEA SAMSIC



ALPECIN FENIX



B&B HOTELS
P/B KTM



DELKO



BINGOAL
PAUWELS SAUCES
WB



TOTALENERGIES



UCI CONTINENTAL TEAMS

SAINT-MICHEL
AUBER93



SWISS RACING
ACADEMY



XELLISS ROUBAIX
LILLE METROPOLE



NIPPO PROVENCE
PTS CONTI



FRANCE U23



NATIONALE

La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2^e lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREEZ, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

Le palmarès

1945 Louis DEPREEZ
 1946 Eugène DUPUIS
 1947 Eugène DUPUIS
 1948 Eugène DUPUIS
 1949 Paul DELERUE
 1950 José BEYAERT
 1951 Henri DUHAMEL
 1952 César MARCELLAK
 1953 Paul TAELDEMAN
 1954 Joseph PLANCKAERT
 1955 Alfred KAIN
 1956 Seamus ELLIOT
 1957 Willy TRUYE
 1958 Maurice MEULEMAN
 1959 Jean-Claude ANNAERT
 1960 Joseph SCHILS
 1961 Johann DE HAAN
 1962 Laurent CHRISTIAENS
 1963 Clément ROMAN
 1964 Frans MELCKENBEECK
 1965 Willy BOCKLANT
 1966 Jean STABLINSKY
 1967 Paul INT'VEN
 1968 Willy INT'VEN
 1969 Jan JANSSEN
 1970 Jean JOURDEN
 1971 Daniel VAN RUCKEGHEM
 1972 Marc DEMEYER
 1973 Roger ROSIERS
 1974 Bernard BOURREAU
 1975 Joop ZOETEMELK
 1976 Yvon BERTIN
 1977 Joop ZOETEMELK
 1978 Daniel GISIGER
 1979 Serge PERIN
 1980 Etienne DE WILDE
 1981 André CHALMEL

1982 Sven-Ake NILSSON	1995 Jann CORVERS	2008 William BONNET
1983 Sean KELLY	1996 Mario AERTS	2009 Benoît VAUGRENARD
1984 Kim ANDERSEN	1997 Magnus BACKSTEDT	2010 Aleksey SARAMOTINS
1985 Adri VAN DER POEL	1998 Stéphane CUEFF	2011 Aaen Janus JORGENSEN
1986 Teun VAN VLIET	1999 Lauri AUS	2012 John DEGENKOLB
1987 Alan PEIPER	2000 Peter VAN PETEGEM	2013 Arnaud DEMARE
1988 Jann GOESSENS	2001 Peter VAN PETEGEM	2014 Arnaud DEMARE
1989 Sammie MOREELS	2002 Cédric VASSEUR	2015 Nacer BOUHANNI
1990 Frédéric MONCASSIN	2003 Jans KOERTS	2016 Kristoffer HALVORSEN
1991 Jacky DURAND	2004 Ludovic CAPELLE	2017 Benoit COSNEFROY
1992 Phil ANDERSON	2005 Niko EECKHOUT	2018 Philippe GILBERT
1993 Jann KIRSIPUU	2006 Cédric VASSEUR	2019 Mads PEDERSEN
1994 Wilfried NELISSEN	2007 Martin ELMIGER	2020 Nacer BOUHANNI

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	:	Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	:	Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	:	Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	:	Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	:	Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	:	Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	:	Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	:	Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	:	Serge VINCENT.
Invités et véhicules	:	Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	:	José LHERBIEZ.
Coordination protocole	:	Pauline GALLOIS.
Coordination équipes	:	Eric MALINGUE assisté de Jean-Claude BREUSE.
Assistance liaison infos course	:	Maxime PLANQUE.
Relation presse	:	Pierre WILLEMETZ assisté de Maïté CORRIETTE.
Accueils invités	:	Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Accueils officiels course	:	Eric MALINGUE assisté de José LHERBIEZ.
Responsable restauration	:	Micheline DAUTRICHE assistée de Geneviève DUPONT.
Coordination assurances	:	Matthieu DEVAUX.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	:	David BEZILLE.
Coordination villages départ et arrivée	:	Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Sébastien CARNET, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Muriel HELLEBOID, Daniel IZING, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Paul NANTY, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Nicolas TRINEL, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

OFFICIELS

Le Président du jury	:	Ingo REES.
Les Commissaires UCI	:	Hervé BROCCQUE et Sven CALUS.
Les Commissaires UCI	:	Bénédicte DUFOUR et Thierry SALOMEZ. (motos)
Juge à l'arrivée	:	Geoffrey CORDIER.
Commissaire voiture balai	:	Jean-Michel LAROSE.
Délégué LNC	:	Arnaud PLATEL.
Info radio course	:	Stéphanie POUCHELLE.

Président de l'organisation	:	Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	:	Joël HUYSMAN.
Directeur général	:	Olivier MOLON.
Directeur général adjoint	:	Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs	:	Rodolphe CRAMETE.
Ardoisier	:	Jérôme MORTREUX.
Sécurité course	:	M.S.O. Evènementiel.
Equipe médicale	:	D ^r Alexandra LEPEVE, assisté de Vincent DEROUBAIX.
Equipe médicale	:	D ^r Pascal MASTAING, assisté de Mathieu DENDRAËL.
Référent COVID	:	D ^r Xavier COCHEZ.
Ambulances	:	Ambulances NAËLS.
Dépannage neutre	:	Assistance Sport Media.
Photo finish	:	MATSPORT.
Speakers officiels	:	Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.
Prix spéciaux	:	Jérôme DUPLOUY.
Escorte officielle	:	EDSR du Pas-de-Calais.
Radio course	:	MOTOCOMM.
Info public	:	Francis GRULOIS.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 75^{ème} édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 19 septembre 2021.

ARTICLE 02 TYPE D'ÉPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1^{ère} division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2^{ème} division (Continetales Professionnelles UCI), 3^{ème} division (Continetales UCI et Nationales). Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 18 septembre 2021 de 15h30 à 17h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 19 septembre 2021 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h30 à 17h00 le samedi 18 septembre 2021.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 18 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 19 septembre de 16h30 à 18h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix €	5785	2895	1445	715	580
Class.	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix €	435	435	290	290	150
Class.	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix €	150	150	150	150	150
Class.	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix €	150	150	150	150	150

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.
2. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 250€, attribuée par «**KODEN**», récompense le 1^{er} de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 250 € attribuée par «**TOYOTA FG BETHUNE**» récompense le 1^{er} de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE** récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le **CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE**, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1^{er} janvier 1996, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS** attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 68 dans la commune de LESPESES.

10.6 - MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des places des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, sauf le contre-la-montre par équipes qui est régi par le règlement particulier de l'épreuve. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.

2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par «**ACES**», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 100€, attribuée par «**DELMARE MEDICAL**», récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

10.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribuée par «**EUROPE SERVICES PROPTE**». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la «**SOLUCE EXPERT CONSEIL**». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
 - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
 - Le lauréat du «Prix des Monts».
 - Le lauréat du «Prix des Sprints».
 - Le lauréat du «Sprint Le 62».
 - Le meilleur jeune de l'épreuve.
 - L'équipe 1^{ère} du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
 - Le meilleur régional.
 - Le lauréat du «Dossard vert».
 - Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

La 75^{ème} Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 15^{ème} épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2^e année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1995.

ARTICLE 4

4.1 Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{re} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 Pour le classement individuel, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse, place réelle à l'arrivée.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

En cas d'absence du coureur leader et à condition que son équipe participe à l'épreuve, il devra être représenté par un directeur sportif de sa formation.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

10.2 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la Coupe de France FDJ

10.3 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la Coupe de France FDJ

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- A la première équipe : 7 500 €

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2021 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise des trophées. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

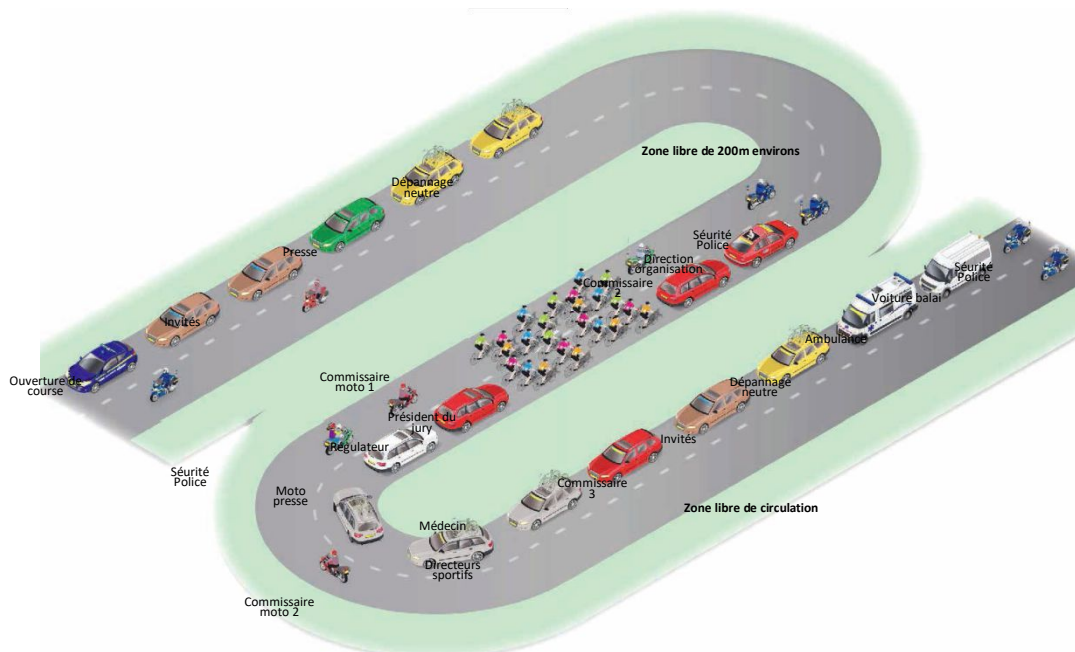
Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1^{er} tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.



Permanences: Hôtel de ville, 5 Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

SAMEDI 18 SEPTEMBRE

- de 15h30 à 17h Ouverture de la permanence de course.
- de 15h30 à 17h Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- 17h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE

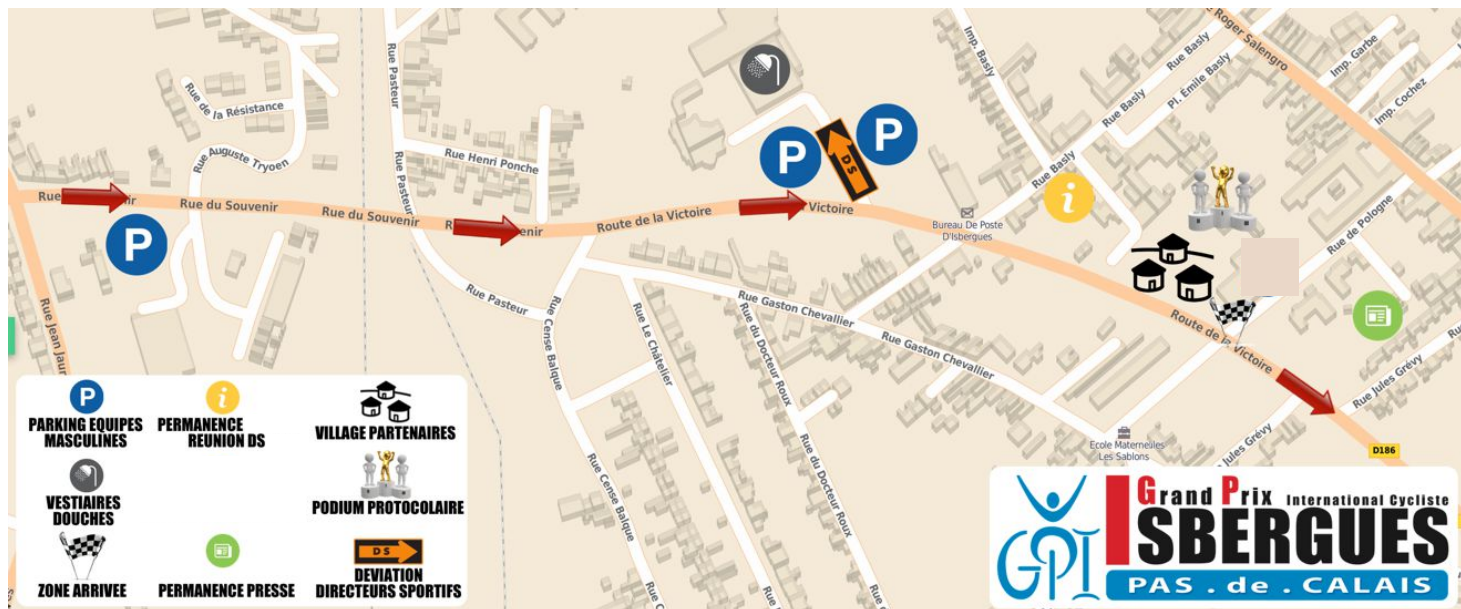
- de 9h à 10h Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 16h Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ 2021.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LES PARKINGS PREVUS POUR L'EPREUVE MASCULINE**

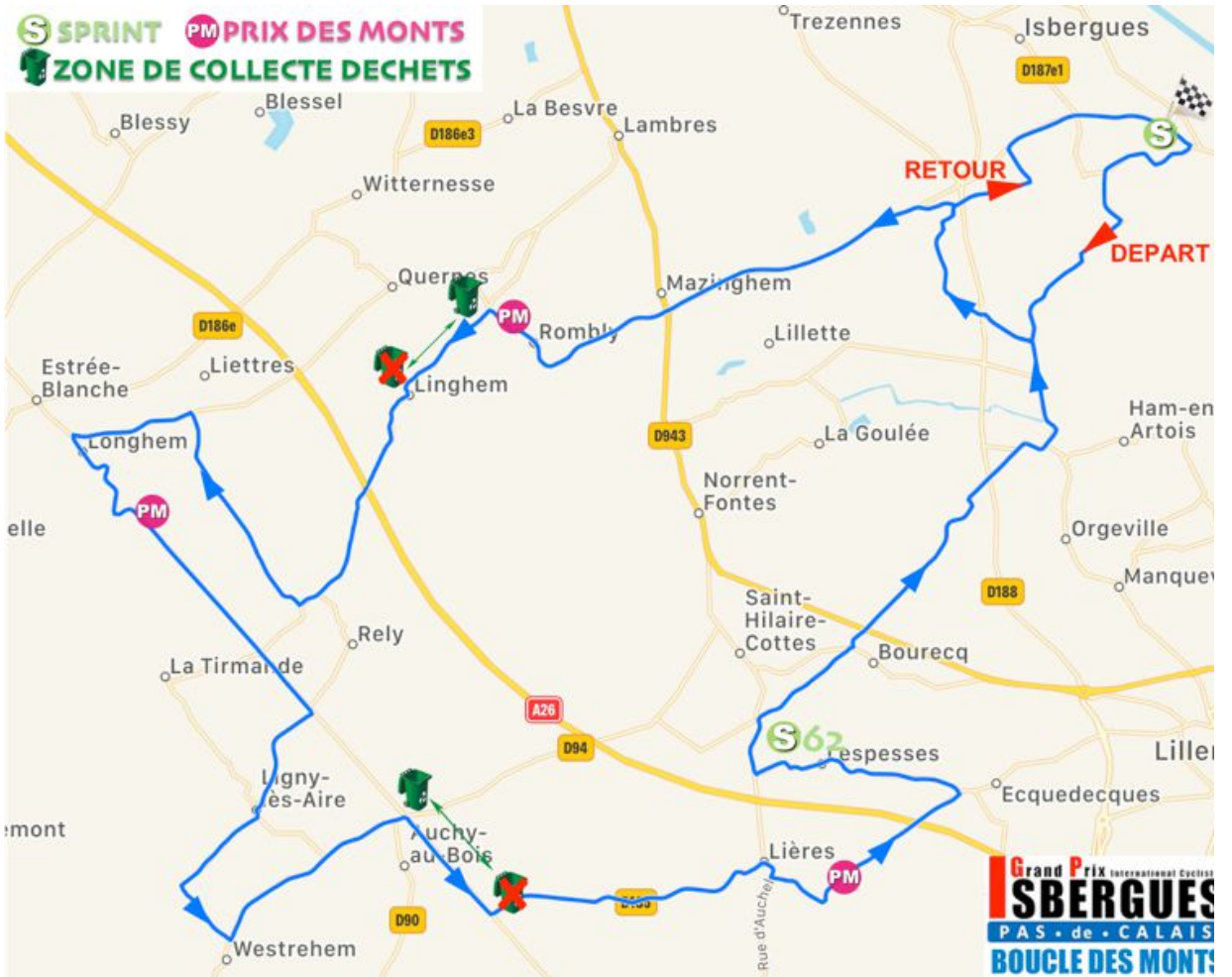


KMS		INDICATIONS		PRECISIONS		ROUTE		Horaire course	
PARCOURS	A PARCOURIR							43 km/h	45 km/h
-1,8	0,0	DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186				11h50	11h50
0,0	199,3	DEPART REEL (Lancé)		Devant le garage Citroën - (3 tours)		D186		11h55	11h55
1,4	197,9	GUARBECQUE						11h56	11h56
3,6	195,7	ISBERGUES						12h00	11h59
10,1	189,2	ligne d'arrivée		1er PASSAGE - Fin du 1er tour				12h09	12h08
22,0	177,3	ligne d'arrivée		2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour				12h25	12h24
22,0	177,3	Prix des Sprints		Sprint N°1 - ISBERGUES (ligne arrivée)				12h25	12h24
33,9	165,4	ligne d'arrivée		3ème PASSAGE - Fin du 3ème tour				12h42	12h40
33,9	165,4	Prix des Sprints		Sprint N°2 - ISBERGUES (ligne arrivée)				12h42	12h40
35,7	163,6	Sortie de la boucle de "DEPART" - Début de la 1ère boucle des "MONTs"						12h44	12h42
37,3	162,0	HAM EN ARTOIS						12h47	12h44
38,0	161,3	ISBERGUES						12h48	12h45
39,9	159,4	MAZINGHEM						12h50	12h48
43,1	156,2	ROMBLY						12h55	12h52
44,2	155,1	Prix des monts		MONT n°1 - Côte de Rombly				12h56	12h53
44,3	155,0	QUERNES						12h56	12h54
44,3	155,0			Début zone de collecte				12h56	12h54
44,4	154,9	LINGHEM						12h56	12h54
44,9	154,4			Fin zone de collecte				12h57	12h54
46,9	152,4	RELY						13h00	12h57
49,2	150,1	LIETRES						13h03	13h00
50,4	148,9	ESTREE-BLANCHE						13h05	13h02
52,8	146,5	Prix des monts		MONT n°2 - Côte de Estrée-Blanche				13h08	13h05
53,1	146,2	LIGNY-LES-AIRES						13h09	13h05
53,1	146,2	RELY						13h09	13h05
55,0	144,3	LIGNY-LES-AIRES						13h11	13h08
57,2	142,1	WESTREHEM						13h14	13h11
58,6	140,7	AUCHY-AU-BOIS						13h16	13h13
60,0	139,9			Début zone de collecte				13h18	13h15
61,2	138,1			Fin zone de collecte				13h20	13h16
61,8	137,5	LIERES						13h21	13h17
64,4	134,9	LESPESES						13h24	13h20
65,2	134,1	Prix des monts		MONT n°3 - Côte de Fauquenhem				13h25	13h21
65,2	134,1	ECQUEDECQUES						13h25	13h21
67,3	132,0	LESPESES						13h28	13h24
68,0	131,3	Prix des Sprints		"DEPARTEMENT -PAS-de-CALAIS-62"				13h29	13h25
69,2	130,1	SAINT-HILAIRE-COTTES						13h31	13h27
70,2	129,1	BOURECQ						13h32	13h28
72,3	127,0	HAM EN ARTOIS						13h35	13h31
74,4	124,9	Début de la 2ème boucle des "MONTs"						13h38	13h34
75,0	124,3	ISBERGUES						13h39	13h35
76,9	122,4	MAZINGHEM						13h42	13h37
79,7	119,6	ROMBLY						13h46	13h41
81,2	118,1	Prix des monts		MONT n°4 - Côte de Rombly				13h48	13h43
81,3	118,0	QUERNES						13h48	13h43
81,3	118,0			Début zone de collecte				13h48	13h43
82,1	117,2			Fin zone de collecte				13h49	13h44
81,6	117,7	LINGHEM						13h48	13h43
83,9	115,4	RELY						13h52	13h46
86,2	113,1	LIETRES						13h55	13h49
87,5	111,8	ESTREE-BLANCHE						13h57	13h51
89,9	109,4	Prix des monts		MONT n°5 - Côte de Estrée-Blanche				14h00	13h54
90,1	109,2	LIGNY-LES-AIRES						14h00	13h55
90,1	109,2	RELY						14h00	13h55
92,1	107,2	LIGNY-LES-AIRES						14h03	13h57
94,3	105,0	WESTREHEM						14h06	14h00
95,7	103,6	AUCHY-AU-BOIS						14h08	14h02
97,1	102,2			Début zone de collecte				14h10	14h04
98,3	101,0			Fin zone de collecte				14h12	14h06
98,9	100,4	LIERES						14h13	14h06
101,5	97,8	LESPESES						14h16	14h10
102,3	97,0	Prix des monts		MONT n°6 - Côte de Fauquenhem				14h17	14h11
102,3	97,0	ECQUEDECQUES						14h17	14h11
104,4	94,9	LESPESES						14h20	14h14
106,2	93,1	SAINT-HILAIRE-COTTES						14h23	14h16
107,2	92,1	BOURECQ						14h24	14h17
109,4	89,9	HAM EN ARTOIS						14h27	14h20
111,0	88,3	Prix des Sprints		Sprint N°3 - HAM-EN-ARTOIS				14h29	14h23
112,1	87,2	ISBERGUES						14h31	14h24
116,0	83,3	Sortie boucle "des MONTs" - Début des boucles "FINALE" (7 tours de 11,9km)						14h36	14h29
116,0	83,3	Ligne d'arrivée		4ème PASSAGE				14h36	14h29
119,2	80,1	GUARBECQUE						14h41	14h33
119,5	79,8	Prix des Sprints		Sprint N°4 - GUARBECQUE				14h41	14h34
121,4	77,9	ISBERGUES						14h44	14h36
124,7	74,6			Début zone de collecte				14h49	14h41
125,6	73,7			Début zone de collecte				14h50	14h42
127,9	71,4	Ligne d'arrivée		5ème PASSAGE - Fin du 1er tour				14h53	14h45
139,8	59,5	Ligne d'arrivée		6ème PASSAGE - Fin du 2ème tour				15h10	15h01
151,7	47,6	Ligne d'arrivée		7ème PASSAGE - Fin du 3ème tour				15h26	15h17
160,4	38,9			Début zone de collecte				15h38	15h28
161,3	38,0			Fin zone de collecte				15h40	15h30
163,6	35,7	Ligne d'arrivée		8ème PASSAGE - Fin du 4ème tour				15h43	15h33
175,5	23,8	Ligne d'arrivée		9ème PASSAGE - Fin du 5ème tour				15h59	15h49
187,4	11,9	Ligne d'arrivée		10ème PASSAGE - Fin du 6ème tour				16h16	16h04
199,3	0,0	Ligne d'arrivée		11ème PASSAGE - Fin du 7ème tour				16h33	16h20
199,3	0,0			ARRIVEE				16h33	16h20

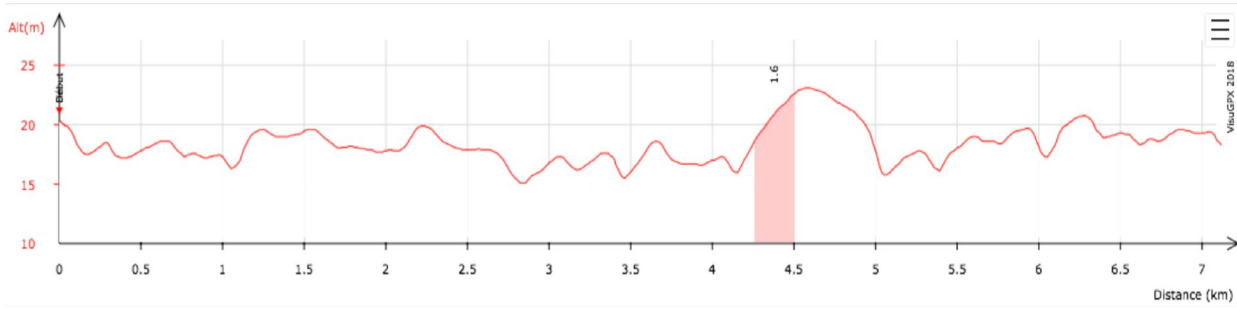
LES POINTS DANGEREUX

KM	INDICATION
5.5	PLOT EN BETON A DROITE
6.2	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
7.8	ILOTS DIRECTIONNELS
7.8	ROND-POINT (virage serré à gauche)
9.3	ILOTS DIRECTIONNELS
36.0	PASSAGE A NIVEAU
42.1	ILOTS DIRECTIONNELS
42.2	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
70.6	ILOTS DIRECTIONNELS
79.2	ILOTS DIRECTIONNELS
79.3	ROND-POINT (tout droit par les deux côtés)
107.7	ILOTS DIRECTIONNELS
123.3	PLOT EN BETON A DROITE
124.0	PASSAGE SOUS UN PONT (2,80 M) + RETRECISSEMENT
125.6	ILOTS DIRECTIONNELS
125.6	ROND-POINT (virage serré à gauche)
127.1	ILOTS DIRECTIONNELS

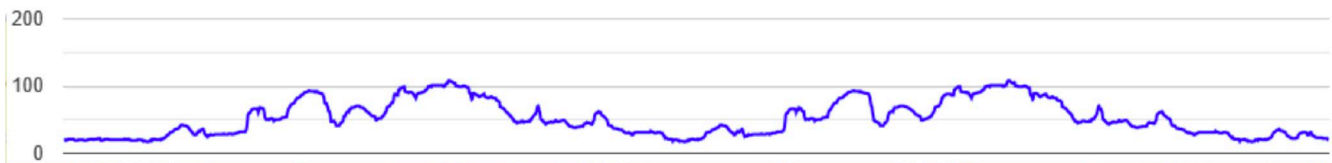
LA CARTOGRAPHIE



PROFIL BOUCLE DE DEPART



PROFIL BOUCLE DES MONTS



PROFIL BOUCLE FINALE

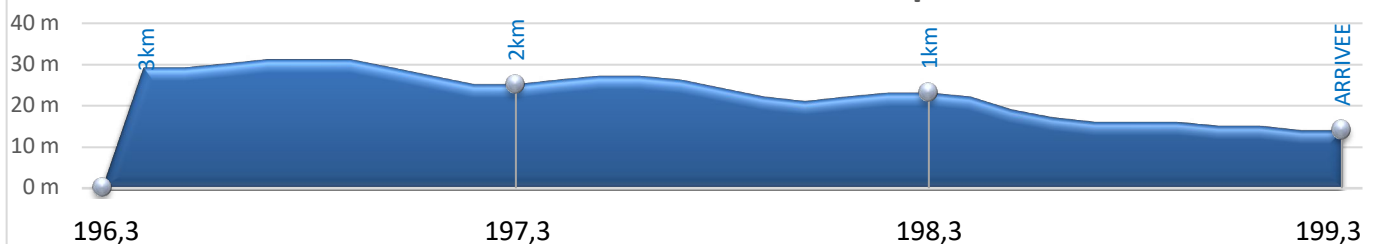


LES 3 DERNIERS KMS



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
196,1	♦ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h28	16h15
197,0	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h30	16h17
197,0	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h30	16h17
197,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h30	16h17
197,8	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
197,9	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h31	16h18
198,3	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h32	16h19
198,5	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h32	16h19
198,5	♦ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h32	16h19
199,3	🚩 ARRIVEE 🚩	D186	16h33	16h20

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve



NOTES



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, 5 Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr Jean-Claude WILLEMS

24, rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.

Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com

Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.
Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ 2021, en tant que 15ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Le Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

